



LE CLERGÉ

PENDANT LA REVOLUTION

DANS LE DISTRICT D'ÉTAMPES

(Suite)

CHAPITRE V

DERNIÈRES ÉLECTIONS. — LES ÉLUS. — ENCORE LES COMPTES. —
SERMENT DE LIBERTÉ-ÉGALITÉ. -- ÉVACUATION DES COUVENTS
DE RELIGIEUSES. — LES MONDEVILLAIS. — LES REGISTRES
ENLEVÉS AUX ÉGLISES. — CALENDRIER RÉPUBLICAIN. — ARRIVÉE
DES PRÊTRES ÉTRANGERS. — CERTIFICATS DE CIVISME. — LES
PRÊTRES EN PRISON.

Les émeutes populaires elles-mêmes n'étaient pas capables de détourner le district d'Étampes de la persécution religieuse où l'entraînait le torrent révolutionnaire; il s'occupait chaque jour davantage des choses ecclésiastiques. L'Église constitutionnelle croulait de tous côtés; ses partisans eux-mêmes entrevoyaient sa ruine, après une première année d'existence. Nous savons les brèches faites dans son personnel, elles s'élargissaient sans cesse. De nouveau, on s'efforça de les fermer par des élections. Ce troisième scrutin, qui fut le dernier, eut lieu le 1^{er} mars 1792. Il s'agissait de pourvoir à plus de quinze cures vacantes; les candidats faisaient défaut, et les électeurs aussi. Cette fois, l'assemblée ne put jamais réunir 30 membres, chose vraiment extraor-

dinaire, car ces électeurs étaient payés et recrutés dans un pays où l'on ne dédaigne pas l'argent. Décidément l'élection des curés n'était pas populaire; chacun se rendait compte de l'inanité de ces sacrilèges opérations.

Les élus ne furent proclamés que le 18 mars, ils n'étaient pas nombreux.

Jean-Laurent Potier, le jeune vicaire d'Angerville, se vit attribuer la cure cantonale de La-Ferté-Alais, ce dont il remercia le Directoire par une lettre plate et obséquieuse. Son pastorat devait y être de courte durée, il n'excéda pas dix-huit mois, et Potier ne fit certainement pas le bien dans ce pays là.

Courbin, dont la rétractation avait si fort irrité le district, fut remplacé à Itteville par Pierre Chemin, né à Dreux le 11 septembre 1756. Sa carrière fut des plus tourmentées.

Baron, vicaire de Saint-Pierre à Étampes, fut élu à la cure de Breuillet, vacante par la mort ou l'éloignement de Fontaine, le dernier titulaire. C'est de Breuillet qu'en frimaire an II Baron écrivit aux administrateurs du district cette lettre odieuse, déjà citée, où il dit qu'il n'a été prêtre que pendant trois ans, que par conséquent il n'a pas eu le temps de prendre les préjugés ni de se corrompre.

Un dernier élu du scrutin de mars fut Antoine-François-André Baucher, né le 8 août 1764 à Dourdan, où son père était cabaretier et employé à la poste aux lettres. La Révolution le trouva vicaire à Villeconin. Il quitta cette paroisse en 1791, pour devenir vicaire d'Arpajon, dans le district de Corbeil. Peu après, les électeurs d'Étampes en firent un curé

de Torfou, où il succédait à Bouquet, disparu au cours de l'année 1791. On a écrit que Baucher retourna à Arpajon, et qu'il y remplit un instant les fonctions de curé. Ce n'est pas exact; il demeura à Torfou jusqu'à la fermeture des églises, et quand il rentra à Arpajon, ce ne fut pas comme curé, ni même comme vicaire.

Les électeurs régularisèrent encore la nomination du cordelier Jean-Baptiste Fréminet à la cure de Blandy, car il n'avait eu jusque-là qu'une lettre d'Avoine, datée du 9 janvier 1792, qui l'autorisait à administrer la cure.

Il en fut de même de la situation de Ducret, à Orveau. En religion il se nommait le P. Hyacinthe, et séjournait tantôt à Orveau, tantôt à Boissy-le-Cuté.

Enfin, c'est l'époque à laquelle Avoine envoie à Mondeville Léopold Bricot, religieux carme du couvent de Bar-le-Duc, récemment arrivé en Seine-et-Oise. Les habitants de Mondeville, fatigués de leur isolement, se plaignaient de ne plus profiter des exercices du culte. Ils promettaient de rendre la clé de l'église et les ornements demeurés entre leurs mains depuis le départ d'Yver, mais ils n'étaient pas encore corrigés; et devant l'opposition qu'il rencontra, Bricot dut abandonner la partie et s'éloigner. Le choix de l'évêque fut du reste assez malheureux. Il a déjà été parlé¹ de ce triste personnage, d'une naissance irrégulière, légitimé après coup par un homme de bonne volonté qui épousa sa

1. Voir : *Le Clergé de Versailles*, p. 100-101.

mère, ce qui permit à l'enfant d'avoir un nom, d'entrer en religion et de gravir les marches du sacerdoce. Sa biographie pourrait s'allonger encore; elle serait sans intérêt, et surtout sans édification.

Vers la même époque, sans qu'il soit possible de préciser davantage, la cure de Chamarande changea également de titulaire, mais non par voie d'élection. Un prêtre nommé Philippe Cochet succéda à Parmentier, mort ou disparu après avoir occupé le poste depuis 1752.

La grève des électeurs et la cessation des élections, qui en fut la conséquence dans le district d'Étampes, rendirent quelque liberté à Avoine pour administrer le clergé constitutionnel. On trouve, au mois de juillet 1792, à Thionville, dans le canton d'Angerville, un certain Sauvé, successeur de Barrois, le curé assermenté, qui avait quitté le pays.

En même temps, Louis Combe-Vingtin devenait vicaire de Milly, où il remplaçait, près de Claude Ruelle, le capucin Velon, sorti du district. Combe avait déjà fait un séjour dans la région, car, le 2 février 1791, il prêtait serment à Cerny, on ne dit pas à quel titre; puis, avant de venir à Milly, il avait occupé la place de vicaire à Mennecey, où le désordre était grand, la confusion dans les choses ecclésiastiques à son comble.

Signalons encore la présence, comme vicaire à Chalo-Saint-Mars, de Puisieux, sans doute l'ancien cordelier d'Étampes.

Ces derniers changements, ces nominations n'ont laissé aucune trace dans les registres du district; elles se firent sans sa coopération probablement,

mais non sans le consentement d'Avoine, qui écrivit diverses lettres à ce sujet.

La passion des administrateurs du district pour les choses ecclésiastiques avait du reste un autre moyen de se satisfaire. Ils avaient toujours à leur disposition les comptes des curés et des églises. Pendant toute l'année 1792 et les six premiers mois de 1793, les registres du Directoire sont remplis d'interminables discussions relatives aux pensions du clergé. Aujourd'hui ces longs débats nous paraissent tout à fait dépourvus d'intérêt. Cependant, en y regardant un peu plus attentivement, on s'aperçoit qu'ils contiennent çà et là de curieux détails, rappellent un nom disparu, fixent la date d'une fondation de paroisse, consignent de vieilles traditions que l'histoire locale et paroissiale pourrait enregistrer avec profit. De plus, ils dénotent, chez les administrateurs, il faut le reconnaître, une certaine bienveillance à l'endroit de ces malheureux prêtres, qui avaient tant crié contre la portion congrue et qui étaient à la veille de la regretter. Ceux-ci d'ailleurs avaient une confiance tenace dans la générosité de la Nation; et c'est à croire qu'ils ne comprenaient rien à tout ce qui se passait autour d'eux, ni au but poursuivi par la Révolution. Jusque sur le bord du cataclysme, ils réclamaient encore, soit pour leurs demeures, soit pour leurs églises. Tel est le cas de Martin Bellot, curé de Courdimanche; de Levêque, curé de Boissy-sous-Saint-Yon; de Follys, curé d'Estouches, qui obtenait un arrêté pour la reconstruction de son presbytère; de Baron, intrus de Breuillet, de Le Tellier, intrus de Lardy. Le

vieux Chaumette, curé à Mespuits depuis 1757, demandait un vicaire; il voulait aussi conserver un quartier de vigne qu'il avait planté lui même. L'un et l'autre lui furent accordés, mais le vicaire à la condition qu'il en pût trouver un; et ce qui nous paraît aussi extraordinaire que l'aveugle confiance de ces prêtres, ce sont les décisions des membres du District, souscrivant dans bien des cas aux demandes des postulants, tant elles leur paraissent justifiées.

Les grands événements de l'année 1792 : la journée du 10 août, qui vit la chute de la royauté, accompagnée de l'arrestation de tant de prêtres; les massacres des 2, 3 et 4 septembre, à Paris, suivis de ceux de Versailles, les 8 et 9 du même mois, jetèrent l'épouvante dans les rangs du clergé. On se souvient que Bardès, ex-curé de La Ferté-Alais, l'un des prêtres du district, était enfermé dans la prison des Carmes; il n'échappa au massacre que par une visible protection de la Sainte Vierge, dit-il dans sa relation.

A partir de septembre, tout se transforme dans l'église d'Étampes comme ailleurs. La Convention vient de succéder à la Législative (22 septembre 1792); elle va aggraver les mesures de rigueur contre les prêtres et contre tout ce qui touche à la religion.

La dernière assemblée avait décrété, le 14 août, le serment de Liberté-Égalité. Son application ne commença qu'en septembre et en octobre. Parmi les prêtres qui avaient prêté le serment constitutionnel, ce nouvel engagement ne trouva pas de contradicteurs, mais les réfractaires et tous ceux qui s'étaient rétractés ne se soumirent pas aisément à ce second

serment. On le demandait à tous ceux qui touchaient, soit un traitement, soit une pension; les religieuses elles-mêmes y étaient astreintes. Il fallut un décret du ministre pour enjoindre aux agents du fisc de payer leurs maigres pensions aux sœurs de la Congrégation, parce qu'elles n'avaient prêté ni le serment constitutionnel, ni celui de Liberté-Égalité.

Après de longues tergiversations, les couvents de religieuses furent enfin évacués pendant le mois de septembre 1792. Les Bernardines de Villiers quittèrent leur maison le 25, les religieuses de la Congrégation, restées sous le cloître, sortirent de leur monastère le 22. Mais, au lieu de s'éloigner en se dispersant, comme on le leur demandait, ces malheureuses filles demeurèrent dans la ville ou dans la région; elles ne pouvaient croire à leur éloignement définitif, et dans leur infortune, ce leur était encore une consolation de regarder les vieux murs de leur enclos, derrière lesquels s'était si longtemps abritée leur existence.

Au moment où les sœurs de la Congrégation d'Étampes sortaient de leur maison, celles de Corbeil venaient se réfugier, comme nous l'avons dit plus haut, à Boissy-sous-Saint-Yon, dans le nord du district.

Le jour même où la Convention se réunissait (22 septembre), les habitants de Mondeville écrivirent au district pour se plaindre d'être privés de secours spirituels. Deux ou trois personnes sont mortes sans sacrements, disent-ils. Cette situation leur paraît intolérable; ils demandent un prêtre, et ajoutent que Blanchard, curé de Champcueil, au district de

Corbeil, leur voisin, est prêt à les desservir chaque fois qu'ils en auront besoin. Ils confessent humblement qu'ils sont prêts à rendre les clefs de l'église, retenues par eux jusque-là.

En octobre, Boivin, curé de Notre-Dame d'Étampes, et Le Simple, son vicaire, prêtent sans hésiter le serment de Liberté-Égalité; Chevalier, ancien chanoine de Sainte-Croix, réfractaire au serment constitutionnel, le prête également. Il furent imités par les prêtres en fonctions dans le district.

Un inventaire des papiers administratifs, dressé à cette époque, mentionne une liasse contenant les serments de tous les prêtres de la circonscription, ainsi que d'autres documents d'ordre ecclésiastique. Aucun de ces papiers n'a pu être retrouvé; ils étaient à Étampes en 1792, puisqu'on les inventorie, mais ils ne sont pas venus à Versailles, ou bien ont été perdus.

Pour se conformer aux ordres de la Convention, les registres de catholicité furent enlevés aux églises durant les mois d'octobre et de novembre. Cette mesure tout-à-fait impopulaire amena un bouleversement complet dans les habitudes de la vie journalière. Les populations, surtout à la campagne, ne pouvaient s'accoutumer à déclarer la naissance de leurs enfants, pas plus que le décès de leurs proches, aux mairies à peine organisées. Aussi que de lacunes dans les actes de cette époque! Là où le curé remplissait les fonctions de secrétaire, l'état civil est à peu près régulier, mais partout où le greffier est improvisé, les registres sont dans un désordre inextricable.

L'adoption du calendrier républicain fut décrétée

par la Convention. Cette mesure ne fut mise à exécution que treize mois plus tard (brumaire an II, ou octobre-novembre 1793); cependant elle produisit, dès 1792, l'obscurité et la confusion dans la rédaction des pièces officielles. Des méprises, des erreurs, qui se perpétuent jusqu'à nos jours, ont leur origine dans l'application de ce décret. Beaucoup d'actes sont ainsi datés : l'an IV de la liberté et le I^{er} de l'égalité. Puis la fantaisie ou l'imagination des nouveaux rédacteurs mettait par ci par là : *vieux style*, *style d'esclave*, et autres variations, selon l'humeur de l'homme ou le vent du jour. Ces pléonasmes, pour ne pas dire autre chose, n'avaient aucun rapport avec le texte rédigé, et n'en éclairaient certes pas le contenu.

Les différentes mesures, prises par la Convention, décrétées par l'Assemblée dans un esprit malveillant, visaient toujours l'église, le clergé et son action sur la société. Leur application était remise aux membres de districts et de municipalités de jour en jour plus sectaires et parfois bassement persécuteurs. C'est pourquoi les prêtres, tracassés dans leurs paroisses par des révoltés ou par des haines locales, commencent à fuir de tous côtés. La ville d'Étampes voit alors arriver dans ses murs Danglebergues, curé de Pithiviers, Joseph Guyon, curé de Cézarville, Charpentier, curé de Saint-Michel au district de Boiscommun, et d'autres encore.

A la différence pourtant de ce qui se passait dans presque tous les districts du département, on ne trouve dans les archives de celui d'Étampes aucune trace de passeports ou de certificats délivrés à des

prêtres de la région pour passer à l'étranger ou s'éloigner de leur circonscription.

Dieu, d'ailleurs, qui se sert des ravages de la tempête pour porter au loin des semences et des germes bienfaisants, tira de l'ouragan révolutionnaire d'heureux effets pour la conservation des vérités religieuses. Le cas de Louis-François Ézard ou Hézard en est un exemple frappant. Ce prêtre insermenté, âgé de 59 ans, était membre de la communauté de Saint-François-d'Assise à Issy, près Paris. Chassé par l'intolérance d'une société populaire, il vint, au commencement de novembre 1792, se réfugier au hameau de Bonvilliers, paroisse de Morigny, près d'Étampes. Il déploya, en faveur des habitants de la Montagne et de tous les lieux circonvoisins, une activité et un zèle inlassables pour les instruire et leur porter tous les secours religieux. Son fructueux ministère, accompli de jour et de nuit, ne prit fin qu'avec son arrestation et son internement dans les prisons où l'enferma la Convention.

Ce que faisait Hézard aux portes d'Étampes, des prêtres insermentés aussi, chassés de leurs demeures, le faisaient également du côté d'Angerville, et dans toute la plaine de Beauce.

Ils n'étaient pas seuls gardiens des vérités religieuses parmi le peuple. En même temps que des prêtres étrangers, arrivèrent dans la ville et dans diverses paroisses du district des religieuses, chassées de l'abbaye de l'Ouye et d'autres monastères, même de Normandie. Transplantées dans un pays où elles n'étaient pas connues, elles s'y installaient peu à peu, s'employaient à des œuvres charitables, telles

que la visite des malades, et surtout à l'instruction des enfants de la campagne, abandonnés par leurs maîtres dont les traitements, unis et liés aux revenus des églises, avaient péri en même temps que la fortune ecclésiastique.

De leur côté, la plupart des religieuses de Villiers, en quittant leur monastère, s'en allèrent aux environs de Nemours où elles accomplirent les mêmes œuvres que leurs sœurs dans la région d'Étampes.

A toutes ces femmes échet la glorieuse mission de conserver le flambeau de la religion pendant les mauvais jours dont l'aurore apparaissait avec l'ouverture de la Convention. Il faut leur rendre cette justice qu'elles s'en acquittèrent vaillamment.

La poussée révolutionnaire fit venir dans les rangs du clergé paroissial deux nouveaux titulaires. Pierre Gauzargues¹, déjà rencontré, originaire de Tarascon, chanoine de La Rochelle, prit possession de la cure de Boissy-le-Cuté, vacante par le départ de Ducret, dit le P. Hyacinthe. On ne sait par quelle voie Gauzargues arriva à Boissy. Ce ne fut certainement pas par l'élection; cependant le District connut sa prise de possession, puisqu'il l'inscrivit sur ses états de paiement. Peut-être Avoine, sans qu'il en reste trace, prêta-t-il la main à cette nomination. Gauzargues demeura à Boissy une année environ; il ne quitta qu'à la Terreur, le 4 frimaire an II, en abdiquant le sacerdoce; ce qui ne l'empêcha pas de reprendre ses fonctions aussitôt après la tempête. Poursuivi, puis emprisonné en 1794, on le retrouve

1. Voir *Le Clergé de Versailles*, p. 226, 252.

en 1797 membre de l'église constitutionnelle à Saint-Louis de Versailles. Séparé des schismatiques par sa rétractation, il occupa, avant et après le Concordat, plus de vingt postes différents, et ne termina qu'après 1815, dans une petite paroisse d'Eure-et-Loir, une carrière des plus tourmentées.

L'autre prêtre, dont la présence est constatée à la fin de 1792, se nomme Choucoff, et n'est guère connu que par sa signature, au bas d'un acte odieux, le mariage d'un de ses confrères, que lui-même avait devancé dans cette voie de perdition. Il se qualifie curé de La Briche, et successeur de Choner, écarté pour quelque temps des fonctions publiques.

On est autorisé à penser qu'Avoine ne fut pas tout-à-fait étranger à ces nominations par une lettre qu'il adressa, le 28 décembre 1792, aux administrateurs du district. « Il consent, dit-il, à la translation du P. Ducret, ci-devant récollet, comme à tout ce qui pourra servir au maintien de la Religion. » C'est la dernière intervention de l'évêque de Seine-et-Oise dans les affaires du clergé d'Étampes.

Les certificats de civisme, exigés au nom de la Convention, de tous ceux, prêtres ou laïques, qui recevaient, soit un traitement, soit une pension de l'État, devinrent un nouveau moyen de persécution. Leur délivrance ou leur refus servait trop bien les petites vengeances locales ou individuelles pour ne pas donner lieu à des querelles violentes et à des injustices répétées. L'inventaire déjà cité assure que tous ces certificats ont été remis dans un carton, demeuré aux mains de l'administration. Ce carton est introuvable. En revanche, deux feuilles détachées,

dont l'une déchirée par moitié, contiennent une liste de 25 à 30 noms de pensionnaires, qui se sont vu refuser le certificat de civisme. Dans le nombre de ces suspects figure les noms de Jean-Étienne Auger, curé de Saint-Basile, de Soulavie, aumônier de l'Hôtel-Dieu à Étampes, et de Antoine Auger, curé de Valpuiseaux.

Un personnage qu'on ne s'attendait pas à trouver sur cette liste, c'est Jean-Marie Pasquet, curé de Moigny, au canton de Milly. Malgré les nombreux gages qu'il avait déjà donnés et devait donner encore à la Révolution, on lui refusa un certificat de civisme. Jean Dubois, curé de D'Huisson, éprouva le même refus. Bien entendu, aucun de ces certificats ne fut accordé aux réfractaires, dont le nombre s'était considérablement augmenté depuis le mois de mars 1791.

Comme signé des temps, il faut noter l'incarcération du vicaire de Notre-Dame. Le 3 novembre 1792, François Le Simple, vicaire de Notre-Dame d'Étampes, prêtre assermenté, dit le juge de paix Gillot, fut conduit en prison pour propos incendiaires et manque de respect aux autorités. Il y demeura quinze jours. C'est le premier prêtre inscrit dans le registre d'écrou. Astier, ancien curé de Boissy-le-Cuté, l'y suivit d'assez près, pour une peccadille du même genre.

En sortant de prison, Le Simple ne reprit pas son poste à Notre-Dame; il devint vicaire de Saint-Martin où il ne demeura que pendant quelques semaines; il remplaça ensuite, à Saint-Gilles, Yver, dont les paroissiens ne voulaient déjà plus. Le malheu-

reux Yver n'était pas encore au terme de ses tribulations.

Le vicariat de Notre-Dame ne resta pas vacant pendant l'internement de Le Simple. Un véritable revenant l'occupa presque aussitôt. François Grévy, le chanoine qui avait combattu contre Boullemier, son confrère; qui avait prêté le serment constitutionnel en janvier 1791, comme vicaire; qui s'en était allé à Saint-Séverin à Paris, reprit son ancien poste à Étampes. Hélas! il constata bientôt que tout était changé depuis dix-huit mois. En butte à des haines sourdes mais tenaces, il fut victime de dénonciations répétées, et d'autant plus dangereuses qu'elles étaient anonymes. Après un très court séjour, il apprit à ses dépens qu'à Étampes, pas plus qu'à Paris, un prêtre ne peut échapper à la poursuite des sectaires qui avaient juré sa perte. Mentionnons enfin l'arrivée à Angerville, comme vicaire, de Sévestre successeur de Dorange, et nous aurons enregistré toutes les mutations du clergé étampoïis pendant le cours de l'année 1792.

CHAPITRE VI

AGONIE DE L'ÉGLISE OFFICIELLE. — DÉFAILLANCE DE SES MEMBRES.

— PRÊTRES FIDÈLES. — LOUIS GENET. — SES IMITATEURS A
ÉTAMPES, — A MILLY. — LES RELIGIEUSES. — L'ARGENTERIE.
— LES CLOCHES. — CURÉS PATRIOTES. — VISITES DES PAROISSES.
— NOMINATIONS. — DÉPARTS DE PRÊTRES. — AUGER CURÉ DE
SAINT-BASILE. — FANATISME. — MORT D'AVOINE.

Pendant tout le règne de la Convention, il n'y aura plus que des tristesses et des hontes à enregis-

trer dans l'église officielle, dont l'agonie n'offrit rien de grand, de noble, ni d'élevé.

Le premier scandale public fut donné par Dolivier, curé de Mauchamp. Après ce que nous savons de lui, cela ne paraîtra pas surprenant. Au mois d'octobre 1792, il prononça, dans son église, devant ses paroissiens, un discours échevelé pour leur annoncer publiquement son mariage. Il se marie, dit-il, pour secouer le joug des préjugés; pour ne pas contrarier la nature; pour obéir aux plus nobles instincts; pour rentrer dans les rangs de la société, et ainsi de suite. Plusieurs prêtres, ses confrères et ses voisins, eurent la faiblesse d'assister à la cérémonie, dans l'église remplie de curieux, qui poussaient des cris indécents, comme dans une saturnale impie. Et afin d'aggraver encore ce scandale, le discours prononcé par Dolivier fut imprimé, envoyé à tous les prêtres du district, et répandu à profusion.

La conduite du curé de Mauchamp fut imitée de près par un autre prêtre de la circonscription. Peut-être même ce dernier devança-t-il Dolivier dans la voie ouverte de l'apostasie. René Suleau, né à Grandvilliers, dans l'Oise, fils d'une famille de douze ou quinze enfants, dont les descendants remplissent encore aujourd'hui le pays, était entré tout jeune à l'abbaye de Saint-Victor, à Paris. Après sa profession et ses études, il fut pourvu trop tôt du prieuré-cure d'Oncy, près Milly en Gâtinais. Il y arriva en 1788, et dès l'année suivante, il donnait des signes d'une exaltation inquiétante. La Révolution trouva en lui un chaud partisan dès sa première heure. Maire de sa commune, il présida à toutes les mesures des-

tructives de l'ancienne société, y compris celles qui portaient atteinte aux droits de l'église. Le serment constitutionnel n'eut pas de plus ardent défenseur. Bientôt sa petite commune ne fut plus assez grande pour son activité. Membre de la société populaire de Milly, il fut l'un des fondateurs du club local. Il se maria à Paris en 1792, mais sans tapage et sans bruit. L'acte qui sanctionne son union est inscrit le dernier dans le registre de catholicité de Saint-Barthélemy en la Cité, église située non loin du lieu où naguère il avait prononcé ses vœux. Le fait d'avoir fait bénir son mariage par un prêtre constitutionnel, et de l'avoir consigné dans le registre, non encore retiré à la paroisse, fixe la date de ce scandale. Ce dut être en octobre, ou dans les premiers jours de novembre 1792. Cette belle œuvre accomplie, Suleau rentra à Oncy, où ses paroissiens ne tardèrent pas à connaître l'évènement, dont il se glorifiait d'ailleurs cyniquement.

Jean-Marie Pasquet, curé de Moigny, natif de Lyon, marcha bientôt sur les traces de son voisin et ami Suleau. Il se maria, lui aussi, dans les premiers mois de 1793, bien avant la scandaleuse apostasie où se laissa entraîner, à la fin de cette année, presque tout le clergé constitutionnel, et que nous aurons à redire bientôt.

Il faut nommer encore Jean-Gabriel Boileau, curé de Bois-Herpin depuis 1789; il n'avait pas attendu le jour de son mariage, ni même son arrivée dans sa paroisse, pour scandaliser le peuple chrétien; car il était déjà père de trois enfants. Le maintien en fonctions d'un pareil prêtre n'est explicable que par le

relâchement de la discipline dans l'archidiocèse de Sens, et l'éloignement où se trouvaient les paroisses étampoises de la curie métropolitaine.

Voilà l'exemple donné par tous ces admirateurs, ces prôneurs de la Constitution civile du clergé, dont les austères vertus devaient régénérer l'église, en la ramenant à la simplicité et à la pauvreté des temps apostoliques. La pauvreté et le dénuement, l'église les pratiquaient chaque jour davantage, mais ils lui étaient imposés par d'autres que par tous ces prêtres dévoyés, qui commençaient par la scandaliser, en s'affranchissant de toute règle morale, en rompant tous les liens et tous les engagements qu'ils avaient contractés avec elle.

Cependant il restait sur tous les points du district des prêtres fidèles. Ceux-ci gémissaient des excès de leurs confrères égarés, consolait par leur fidélité les âmes chrétiennes, et soutenaient, par leur exemple et leur parole, les catholiques dispersés dans les paroisses.

Le meilleur et plus intrépide ouvrier assurément de ces jours douloureux fut Louis Genet, curé de La Forêt-le-Roi, nommée bientôt La Forêt-Bel-Air. On se souvient qu'à la suite de son refus de serment, il fut remplacé par Meunier. Genet resta dans le pays, abrité et nourri par la famille de Gauville, dont il passait pour le chapelain et l'aumônier. Vivant dans une demi-retraite connue de tous, il continuait d'instruire, de catéchiser les enfants, d'administrer les sacrements à tous ceux qui réclamaient son ministère, et c'était presque tout le monde. Il ne tarda pas à être dénoncé. Des perquisitions eurent lieu

chez lui, et il fut dépouillé de tout son avoir. En janvier 1793, il adresse une réclamation au district, et demande justice contre le vol dont il a été victime de la part de trois malfaiteurs, nommés Berthelon, Langlois, et Courtaut du Mignon, qui, se disant commissaires de la commune de Paris, lui ont enlevé, dans une visite domiciliaire, 666 livres 17 sols 6 deniers d'argent, et d'autres objets. Sa requête ne fut pas entendue, et les singuliers commissaires ne furent pas inquiétés, comme il était aisé de le prévoir.

Cette mésaventure n'était pas capable d'abattre le courage de Genet. Il continua son ministère au grand déplaisir de Meunier, son successeur légal. Bientôt celui-ci n'y tenant plus, leva le masque, et se fit ouvertement l'accusateur de son confrère. Il s'adressa à Charpentier, président du district d'Étampes; dans un mémoire qui suait la haine et appelait la vengeance, il dénonça son prédécesseur et tous les paroissiens de La Forêt restés fidèles à l'ancien culte.

Remontant en arrière, il rappelle les tribulations de son arrivée, alors qu'il ne pouvait se faire délivrer ni les clefs de l'église, ni celles du presbytère, montre Genet et les de Gauville ligués contre lui. « Ils distribuaient, dit-il, des catéchismes aristocratiques, qui disaient que les nouveaux curés étaient des intrus; qu'ils ne célébraient pas la messe, que c'était aller adorer le diable que d'y assister, que tous leurs sacrements étaient nuls..... ». Gagnebien, le maître d'école, est aussi l'objet de sa fureur. « Il sonne et sert sa messe (celle de Genet) tous les jours, et je ne puis trouver presque personne pour la mienne; il a

même cessé d'apprendre aux enfants à la servir, depuis ma prise de possession; il m'a défendu insolument de me mêler des enfants de chœur; il a été aussi chargé, par les Degauville, de semer les catéchismes aristocratiques; il a toujours essayé de soulever les habitants par des discours contre-révolutionnaires, mais en secret; il est d'autant plus dangereux qu'il est non seulement secrétaire de la municipalité, mais encore la municipalité même; les officiers ne sont que ses prête-noms, et je suis continuellement harcelé par cet aristocrate. »

Vient ensuite le tour des Gauville. Afin de les atteindre tous, hommes et femmes, il fait une généalogie de la famille depuis la mère jusqu'aux demoiselles, donne leur adresse, indique leur domicile, à Dourdan et à Saint-Germain-en-Laye, dresse la liste de leurs biens, désigne leurs fermiers. M. de Gauville s'est contenté de déclarer la naissance d'un de ses enfants nouvellement né à l'officier public, sans le faire baptiser, disant qu'il valait mieux ne point recevoir de sacrement que de se les faire administrer par un intrus. De plus, il avait émigré et n'est rentré en France que par finesse.

Cet odieux pamphlet atteignit presque immédiatement son but. Une commission, composée de magistrats, de membres du district et de policiers, vint à La Forêt enquêter et interroger les habitants. Alors on assista à un spectacle vraiment réconfortant. Ces simples paysans, parmi lesquels on voit figurer des Peigné, des Bary, des Chedeville, des Bailly, des Binant, des Nivet, des Boivin, au nombre de quinze ou vingt, répondent, avec finesse et fermeté.

aux enquêteurs, que Gagnebien, l'instituteur, fait sa classe; — que Genet dit sa messe, sans que l'instituteur la sonne et la serve; — que M. de Gauville est allé en mars 1792 à Saint-Domingue, où il a des possessions, et que tout le monde a signé son certificat de résidence.

Malgré ces déclarations favorables, Meunier obtint contre Genet un arrêté d'expulsion et de déportation. Une tradition locale, qu'aucune pièce écrite n'est venue corroborer, dit que ce prêtre fidèle périt en mer, le vaisseau qui le transportait en exil ayant fait naufrage.

Puisse sa mort ne pas trop peser, au jour du jugement, sur son dénonciateur et sur celui de la famille de Gauville; car si ceux-ci ne portèrent pas leur tête sur l'échafaud, ce ne fut la faute de l'intrus. Gagnebien lui aussi dut être atteint, au moins indirectement, puisqu'en 1793, Catherine Prévost, ex-religieuse de l'abbaye de l'Eau, vint faire la classe aux enfants de La Forêt.

Disons bien vite que, dans le monceau de dénonciations envoyées au district d'Étampes, celle de Meunier est seule de son espèce. Aucun autre prêtre constitutionnel n'appela les rigueurs de la loi sur un confrère resté fidèle à sa foi.

La vaillance et l'intrépidité de l'ancien curé de La Forêt furent imitées dans d'autres parties du district.

A Étampes même, un groupe de prêtres insermentés s'efforçaient d'entretenir la flamme catholique parmi le peuple, hier encore si chrétien. Verraquin, Duverger, Chevalier, anciens chanoines de Notre-

Dame et de Sainte-Croix; Biou, des Mathurins; le bon et doux Delage, des Barnabites, qui allait se trouver impliqué dans un procès avec les anciennes religieuses de la Congrégation, se dépensaient pour distribuer aux âmes chrétiennes les secours religieux dont elles avaient besoin.

Les adhérents à la Constitution civile, Auger (de Saint-Basile), et Boivin (de Notre-Dame), témoins de la course à l'abîme où s'enfonçait la société, faisaient effort pour maintenir autour d'eux l'observation des lois de l'Église, et les pratiques religieuses, maintenant abandonnées et presque prosrites. Voizot, triste et découragé, enfermé dans sa retraite, n'aurait pas prêté de nouveau son concours à une élection de curés.

A Milly, dans ce coin reculé du district, où la cause religieuse semblait abandonnée par ceux-là mêmes qui avaient mission de la défendre, on constate avec satisfaction qu'elle trouva des représentants et d'ardents propagateurs. Deux chanoines de l'ancienne collégiale, Le Provost et Belletête, restaient fortement attachés à leurs obligations, rappelaient leurs devoirs aux âmes de bonne volonté, et remplissaient, autant qu'ils le pouvaient, les charges du ministère. Ils n'étaient pas seuls, si on s'en rapporte à certaines notes de police, dénonçant des prêtres catholiques dans cette région-là.

Aux environs de La Ferté-Alais, Filleau prêchait avec discrétion, mais avec ténacité et non sans succès, la saine doctrine.

A Bouray, le chapelain Denis déployait un zèle apostolique que toute la fureur des sociétés populaires était impuissante à arrêter.

A Angerville, deux ou trois prêtres fidèles, ramenés par les événements dans leurs familles, célébraient la messe dans les fermes, administraient les malades, réconciliaient les âmes, qui, après un instant de défaillance, cherchaient à se relever, en un mot soutenaient le courage de tous ceux qui avaient gardé au cœur une étincelle de religion.

Les prêtres n'étaient pas seuls à travailler à la conservation de la foi dans l'Étampois. Partout, même dans les paroisses les plus reculées, les anciennes religieuses, chassées de leurs cloîtres, soignaient les malades, secouraient les indigents, instruisaient les enfants et déposaient dans leurs jeunes âmes les germes des vérités religieuses.

Pendant ce temps, la Révolution continuait son œuvre de destruction, s'attaquant à tout ce qui portait un signe ou rappelait un souvenir de religion. Le 26 novembre 1792, on enlève l'argenterie et le mobilier des églises et des couvents : petites cloches des monastères, croix, burettes, chandeliers de cuivre et d'argent, même des ustensiles de cuisine, sont retirés de l'abbaye de Villiers, de la Congrégation d'Étampes, de Milly et d'autres paroisses. Apporté au district, ce premier lot va prendre, dit-on, le chemin de la Monnaie. Bientôt on se ravise, on décide de faire fondre sur place et d'envoyer à Paris la matière première. Ce revirement, comme le dira la suite du récit, cachait certaines arrière-pensées.

Dans les premiers mois de 1793, la Révolution devient partout violente. Les personnes les plus respectables sont dénoncées, surveillées, poursuivies, harcelées de tous côtés. Les curés patriotes

s'en mêlent, ils se mettent en guerre avec ce qui reste d'aristocratie dans le pays.

Salmon, curé de Champigny, et Lartillot, curé d'Ormoy, luttent contre M. Poillou de Bierville, au sujet de vieilles rentes que celui-ci dit éteintes. Ruffier, curé d'Auvers, combat toujours contre M. de Talaru; il se livre à des facéties de mauvais goût, qu'on pourrait nommer des gamineries mal-faisantes, à l'occasion de l'écoulement et de la retenue des eaux de la Juine. Boileau, à Bois-Herpin, est aux prises avec M. de Grandmaison et une notable partie de ses paroissiens. Partout, ce sont luttes, dénonciations, injures, appels au District et à toutes les juridictions.

En avril et en mai, des visites furent faites de nouveau dans les paroisses de la circonscription. Des commissaires, pris dans le sein des sociétés populaires et révolutionnaires, entreprirent le recouvrement des objets d'église, enquêtèrent sur la vie et la situation des curés. Les procès-verbaux de ces tournées existent. Les commissaires étaient, le 7 mai, à Méréville et dans les paroisses voisines. Leurs rapports sont signés Baron-Delisle: ils constituent un dossier écrasant pour la mémoire de cet homme que nous retrouverons bientôt.

La persécution, visible maintenant pour les yeux les plus obstinément fermés, n'empêche pourtant pas les pouvoirs publics de faire appel au concours des prêtres. Ce fut en mai 1793 que Fromentin partit pour Versailles afin d'y exercer un emploi du département, tout en conservant sa pension de chanoine. Boullemier essaya de le remplacer comme

archiviste à Étampes; mais ce malheureux vieillard, dévoyé, aussi incapable que tapageur, ne tint le poste que durant quelques semaines.

Pour n'en pas perdre l'habitude, le district installe et destitue encore des curés. Le 16 septembre 1793, Rivet, curé de Boigneville, est chassé de son poste, privé de son traitement pour on ne sait trop quel crime. L'évêque du département, dit le Directoire, sera invité à faire desservir la paroisse par un vicaire ou par un de ses vicaires épiscopaux. Tout simplement ! Une loi récente venait, en effet, de supprimer ces derniers, et il semblait tout naturel aux tyrannaux étampoïis qu'on envoyât l'un d'entre eux à Boigneville, car, bien entendu, il ne pouvait plus être question d'élections ecclésiastiques. A cette date on n'aurait plus trouvé ni électeurs ni candidats.

Le District décide encore que Fréminet, desservant de Blandy, cumulera le traitement de curé avec sa pension d'ex-cordelier. Legris, curé de Roinvilliers, demande à continuer gratuitement le service religieux à Mespuits, où Chaumette, le titulaire, était mort. Le citoyen Joseph Garat, ci-devant chanoine du Louvre, vient fixer son domicile à Étampes avec une pension de 1000 francs, on l'inscrit sur les états de finance.

Les prêtres commencent à fuir en abandonnant leurs paroisses : Dufay, curé de Chalou, se retire à Angerville; Duval curé de Brouy, au canton de Maisse, quitte également sa paroisse au mois d'août. Or, le 22 septembre, le citoyen Jean-Baptiste-Louis Robin, prêtre et vicaire de Saint-Sulpice à Paris, se présente au district, muni d'une lettre de l'évêque

de Seine-et-Oise, qui le charge de desservir Brouy. Sans difficulté, on l'inscrit au nombre des fonctionnaires aptes à toucher un traitement. Évidemment tout ce monde se trompait de date.

Cette nomination n'arrêta pas les départs précipités. Quelques membres de l'ancien chapitre de Notre-Dame étaient demeurés à Étampes, malgré la persécution. De ce nombre était Faugères, le plus jeune des chanoines de la collégiale. Il quitta la ville en hâte, et alla s'engager dans un bataillon de la section de Bonne-Nouvelle à Paris. Yver ne desservait plus Saint-Gilles; malgré ses cinquante ans, il s'engagea dans la garde nationale, titre qu'il invoquera un peu plus tard pour se recommander, mais en vain, à la bienveillance de ses concitoyens. Il fut remplacé à Saint-Gilles par le trop fameux Le Simple, qui n'y exerça pas longtemps. Après la mort du curé Legrand, Tabary, l'ancien cordelier, succéda à Le Simple comme vicaire de Saint-Martin. Ce Tabary était si ignorant qu'on se demande qui avait pu l'ordonner prêtre.

Le mois de juillet vit une nouvelle saisie de l'argenterie dans trois églises d'Étampes, dont les réserves semblaient inépuisables.

En septembre, le Directoire donne gracieusement les bancs de Saint-Pierre et de Saint-Basile à la Société populaire pour ses séances. Est-ce donc que déjà on ne disait plus la messe dans ces deux églises ?

L'exercice du culte était d'ailleurs rendu chaque jour de plus en plus difficile. Auger, curé de Saint-Basile, devait bénir le mariage d'un de ses paroiss-

siens. Tout était prêt. Quand il demanda aux conjoints de se confesser, ou de lui fournir la preuve qu'ils avaient satisfait à cette prescription de l'Église catholique, le futur se récria, jura qu'il n'en ferait rien, et alla dénoncer le curé au district. Le procureur-syndic prit la chose en main, s'indigna véhémentement de cette exigence d'ancien régime, et dénonça Auger en appelant sur lui la sévérité du Directoire. Elle n'allait pas se faire attendre, car le curé fut arrêté quelques jours après.

Cette dénonciation mit en circulation et en vogue un mot dont il est bon de noter l'emploi dans le langage officiel. Tous les administrateurs révolutionnaires en usèrent et en abusèrent pendant près de dix ans. Il s'agit du mot *fanatisme* et de ses dérivés. La signification de ce vocable est connue; il est toujours pris en mauvaise part. Dans la langue et les pièces administratives d'alors, « fanatisme » devient le synonyme de religion. Tout acte, tout signe extérieur de religion devient du fanatisme.

Lisez cette *Adresse aux communes sur le Fanatisme* : « De toutes les parties du district, le peuple demande la lumière; apprenant à briser les nuages de la superstition dont le fanatisme l'avait enveloppé... ». Désormais le plus petit greffier, le plus bas policier se croit obligé de glisser dans son rapport le mot « fanatisme ». Fanatique celui qui prie, même chez soi, en particulier; fanatique celui qui fait le signe de la croix, va à la messe, regrette les cérémonies du culte, ose les redemander; fanatiques les gens connus pour avoir gardé des sentiments religieux. Ce fut une véritable rage.

Parler de religion au peuple, c'était le fanatiser.

Devant ce dévergondage de haine religieuse, on aimerait à savoir quelle fut l'attitude d'Avoine, l'évêque de Seine-et-Oise. Mais Avoine était-il encore libre de parler et d'écrire ? Il ressort en effet, de la lecture d'un registre provenant de la Société populaire de Versailles, qu'Avoine était détenu¹. Dans une perquisition domiciliaire faite chez lui, on trouva « deux médaillons en porcelaine portant l'effigie de Capet et de sa femme », et l'évêque fut arrêté. Son nom ne se trouve dans aucun des registres d'écrou des prisons de Versailles. Comme bien d'autres cependant, il fut détenu et consigné chez lui, sous la garde sévère de quelque sans-culotte. Cette détention ne saurait être niée, parce que le greffier de la société a bien écrit : *Avoine, évêque*, sur sa double liste de prisonniers. Il a également consigné le motif d'arrestation.

En 1795, ceux qui notifièrent la mort d'Avoine au clergé légal² omirent avec soin ce détail important. Ils dirent bien : « Nous vîmes ainsi, sous nos yeux, « le spectacle touchant d'Augustin mourant à Hip-
« pone. » Ils ne virent rien du tout, car ils n'étaient pas là. Ce qui explique leur embarras et l'obscurité qui règne dans toute la lettre, obscurité qui se répète jusque dans l'acte de décès, à la mairie de Versailles. Les témoins désignés étaient Loriot et Jean-Luc Berthe, naguère vicaire épiscopal. Ce dernier nom a été barré sur le registre municipal et rem-

1. Arch. dép. de Seine-et-Oise. L 11^m 51-54.

2. Voir : *Le clergé de Versailles*, p. 146 et suiv.

placé par celui de Tisseron, le sacristain de l'église Notre-Dame de Versailles. Après cela, il n'est plus permis d'écarter *a priori* la rumeur populaire, affirmant qu'Avoine mourut empoisonné. Son décès foudroyant, l'absence de détails sur ses derniers moments, l'éloignement de tous ceux qui l'avaient connu, laissent le champ libre à toutes les suppositions.

CHAPITRE VII

LA TERREUR. — COUTURIER. — SON ŒUVRE. — SES ASSOCIÉS. — LEURS OPÉRATIONS. — DÉPOUILLEMENT DES ÉGLISES. — EMPRISONNEMENT DES PRÊTRES. — LES MARIAGES. — LES LETTRES DE PRÊTRISE. — LES CLOCHES. — LES TOMBEAUX. — FERMETURE DES ÉGLISES.

Le mois de septembre 1793 correspond à l'inauguration du régime de la Terreur. C'est l'époque de la grande désolation, aussi bien pour l'église d'Étampes que pour celle de toute la France.

Ici, le principal ouvrier de cette destruction et de ces ruines est parfaitement connu. Il se nommait Pierre Couturier, était député à la Convention, envoyé en mission dans le département de Seine-et-Oise. Si l'on veut avoir une idée de sa mentalité, il suffira d'apprendre qu'en mai 1792, comme membre de l'Assemblée législative, il demanda l'annistie pour Jourdan coupe-tête et son complice d'Avignon; que plus tard, lors du procès de Carrier et des noyades de Nantes, il approuva son odieuse con-

duite. Un de ses panégyristes, pour le louer, ou pour l'excuser peut-être, dit « qu'il sévit contre les prêtres réfractaires », et contre les autres aussi.

Avec de semblables antécédents et de telles dispositions, on devine ce qui devait arriver. Couturier avait passé les premiers jours d'octobre à Dourdan, où il ne séjourna que peu de temps. Son arrivée à Étampes coïncide avec le milieu du même mois. Écoutons-le dater lui-même cet événement dans le langage bref, clair et simple du calendrier républicain, dont l'usage venait d'être imposé à tous :
» *Le quatrième jour de la troisième décade du premier mois de l'an deux de la République une et indivisible* ». Tout cela pour dire le 17 octobre 1793.

L'objet principal de sa mission est, dit-il, de « régénérer » l'esprit public, qui allait s'affaiblissant. Afin d'atteindre ce but, il commence par réunir, dans une assemblée, les patriotes connus, appelés à cet effet dans l'église Saint-Gilles. Aussitôt commence une série de mesures arbitraires et tyranniques, toutes plus odieuses les unes que les autres : dénonciations, destitutions, calomnies, blasphèmes, vols odieux et sacrilèges, séquestrations, emprisonnements, comités secrets, arrêtés non signés, afin de se prémunir contre les revendications prévues et redoutées, et par-dessus tout l'hypocrisie, sont pratiqués tous les jours. Lisez ces trois lignes extraites du procès-verbal de la première séance de l'assemblée : « Sur la proposition » d'un membre, il a été arrêté par acclamation que » ceux qui se permettraient de rendre publics les » détails de cette séance extraordinaire seraient

» considérés comme suspects et mis en état d'arrestation ». Cela parut pourtant si beau et si vaillant, qu'il fut décidé qu'un double exemplaire du procès-verbal serait envoyé à la Convention et au Club des Jacobins à Paris.

Le premier effet de « la régénération » opérée par Couturier fut le changement de toutes les autorités de la ville. Tous les honnêtes gens qui s'étaient attardés dans les administrations du district furent destitués ou contraints de démissionner. Les Poiloue, les Bouraine, les Henin, les Dufresne-Saint-Léon, les Duverger se retirent ou sont renvoyés. La lettre par laquelle Duverger, le maître de poste, donne sa démission, est une page magnifique où, après plus d'un siècle, on sent encore l'émotion qui l'a dictée. Les démissionnaires furent remplacés par les Crespin, les Berchère, les Poulard, les Meusnier, les Laurin, les Baron-Delisle, les Crosnier, les Seringe, les Gérosme et autres, dignes d'endosser les effroyables mesures de persécution et d'arbitraire pratiquées pendant une année entière.

Afin d'accomplir et de parachever son œuvre criminelle, Couturier eut besoin de réunir autour de lui des concours, de s'entourer de collaborateurs. Il n'alla pas les chercher bien loin, il les trouva autour de lui, dans Étampes.

Ce n'est pas sans un regret profond qu'il nous faut écrire ici des noms, longtemps portés par des familles honorables, jouissant d'une considération méritée, dignes à tous égards de respect et de sympathie. Sans méconnaître les ménagements auxquels ces familles ont droit, l'histoire de ces mauvais jours

doit être connue; écarter certains noms, taire certains faits serait diminuer et trahir la vérité. Nous ne le ferons pas.

Théodore-Alexis Charpentier était né à Étampes. Au moment de la Révolution, il jouissait d'un certain prestige; le choix de ses concitoyens le plaça à la tête du district; il présida aux élections ecclésiastiques dans l'église Notre-Dame. En 1792, il fut élu conseiller général, et comme tel, membre du département avec résidence à Versailles. Rentré à Étampes en 1793, il devint le séide de Couturier, prit une part active aux crimes de ce conventionnel coupable. Mieux que cela, il rédigea des fiches accusatrices qui conduisirent dans les prisons nombre de ses contemporains, même de ses amis de la veille. Tout à l'heure nous le verrons à l'œuvre.

Bien plus odieux certes fut Baron-Delisle, comme Charpentier-enfant d'Étampes. Son surnom de Delisle n'est pas capable de le faire distinguer dans la tribu des Baron, au nombre de cinq à six au moins dans la société populaire. Sa signature se trouve au bas d'une infinité de notes, d'accusations, de dénonciations, de calomnies toutes plus criminelles les unes que les autres.

Dans la « régénération » opérée, le 15 octobre, par Couturier, il fut placé à la tête du Directoire¹. Durant plus d'un an, de mai 1793 au 9 thermidor an II (juillet 1794), il fit des tournées dans toutes les paroisses de la région sud-ouest du district. Sa con-

1. Composition du Directoire : Baron-Delisle, procureur-syndic; Seringe, Crespin, Laurin, Gamet, administrateurs.

duite et ses opérations parurent si coupables à ses successeurs que ceux-ci, malgré leur peu de sévérité, lui refusèrent le certificat de probité qu'il osa leur demander en 1795.

Après avoir « régénéré » à Étampes en changeant les administrateurs et le nom des rues et des places de la ville, Couturier et Charpentier se mirent en campagne pour aller « régénérer » dans le district. Ils se dirigèrent vers l'est, pendant que Baron-Delisle allait jusqu'à l'extrémité opposée de la circonscription : Sainte-Escobille, Mérobert, Congerville, Thionville, Pussay.

Les deux premiers s'arrêtèrent bientôt. A La Ferté-Alais, ils voulurent donner une grande fête aux « régénérés ». Trois notes de fournisseurs restent comme témoins de cette orgie. L'une d'elle se monte au chiffre respectable de 586 livres 19 sols 6 deniers ! Couturier fut contraint de s'arrêter à la suite de cette beuverie. Malade, on le transporta au château de Segrez, dans la paroisse de Saint-Sulpice-de-Favières, où il se livrera bientôt à des infamies.

Pendant ce temps, Charpentier continua seul sa tournée dans toutes les paroisses. Force nous est de ne pas l'y suivre. Contentons-nous de signaler sa présence à Chamarande le 16 brumaire ; à Itteville le lendemain ; à Lardy ; puis le 19, à Bouray. Là, il se transporte au château de Mesnil-Voisin, chez la citoyenne Marie Françoise [de] Broglie, veuve de Charles-Joseph-Robert [de] Lignerac, et lui fait subir une odieuse visite domiciliaire, en la soumettant, elle et ses gens, à un interrogatoire abominable, sur ses enfants, sa fortune et sa vie de chaque jour. Le

même interrogatoire fut pratiqué dans toute l'étendue du district, chez les nobles et parents d'émigrés : les de Talaru, les de Gauville, les de Laborde, les de Prunelé.

Les tournées de « régénération » comportaient deux opérations distinctes. L'une consistait dans le changement de toutes les autorités locales. Les listes des nouveaux administrateurs existent pour chaque paroisse. Elles sont curieuses à parcourir, parce qu'elles sont comme l'étiage moral de ceux qui furent hissés au pouvoir par les conventionnels.

La seconde opération se rapportait à l'enlèvement de l'argenterie des églises : croix, calices, ciboires, plateaux, burettes, instruments de paix, s'entassaient dans une charrette conduite à la suite de Charpentier. Ces vols s'accomplissaient sous les yeux des populations stupéfaites et terrorisées par tant de profanations. Elles donnèrent lieu çà et là à des protestations indignées et à des paroles menaçantes de la part des marguilliers fidèles, qui s'efforçaient de soustraire quelques pièces d'orfèvrerie et des ornements d'église à la rapacité des spoliateurs. Ils y réussirent en différents endroits. Malgré tout, le butin fut considérable. On n'en connaîtra jamais le total, car il fut soigneusement soustrait au contrôle des intéressés, comme l'avoue ingénument cette note.

« Le compte du Comité d'Étampes, des dépouilles
» des églises, enlevé par ordre du représentant du
» peuple Couturier, a été distrait de cette liasse et en-
» voyé au département¹. » Or, il ne s'y retrouve pas !

1. Arch. dép. de Seine-et-Oise, L. 11^m 24.

Le dépouillement des églises, même des chapelles privées, comme celle de M. de Talaru, bien qu'elle ne tombât pas sous le coup de la loi, n'est pas le seul méfait accompli par Couturier et ses séides. Un article de leur programme était l'arrestation et l'emprisonnement des prêtres.

A Étampes, ce fut même la première mesure prise par le représentant du peuple. En quelques jours, Auger, curé de Saint-Basile, coupable d'exiger la confession pour bénir un mariage; Yver, pour le punir de ses derniers démêlés à Mondeville; Périer, curé de Saint-Pierre, ancien membre de l'Assemblée nationale; Jean-Louis Soulavie, aumônier de l'Hôtel-Dieu; Biou, des Mathurins; Dangleberme, ex-curé de Pithiviers; Astier, ancien desservant de Boissy-le-Cuté; Verraquin, Mailhat, Grégy, ces trois derniers anciens chanoines, sont arrêtés et conduits aux Récollets de Versailles, où ils arrivèrent le 18 octobre, exténués de fatigue, privés de linge et des choses les plus nécessaires à la vie. Quelques-uns d'entre eux demeurèrent dans cette prison huit, dix, douze mois et davantage, puisque la plupart ne recouvrèrent la liberté qu'en frimaire an III.

Toutes ces arrestations furent décidées en comité secret. On parle bien d'un « arrêté pris dans une assemblée des autorités constituées, présidée par Couturier », mais cet arrêté, personne ne paraît l'avoir vu; Couturier ne l'a pas signé; on ne dit pas les noms des autorités qui assumèrent la responsabilité de cet acte de tyrannie. Ce furent évidemment les autorités « régénérées ». Les motifs d'arrestation ne sont pas indiqués non plus, sauf pour François Grégy, dont

il est dit : « hipocrite (*sic*), fanatique, aristocrate, et partisan de la caste nobiliaire ». N'était-ce pas là, en effet, de graves motifs de séquestration ?

Après les prêtres de la ville, vient le tour de ceux de la campagne. En brumaire, on arrête Hézard, desservant de Bonvilliers, qui fut enfermé pendant quelque temps à l'Hôtel-Dieu d'Étampes, comme lieu de réclusion; Le Hardi, curé de Dannemois; Auger, curé de Valpuseaux; Porchon, curé de Saint-Georges d'Auvers, dénoncé par ses paroissiens pour propos inciviques; Daage, curé de Souzy; le vieux Laverdisse, curé de Saint-Yon, infirme et paralytique, qui ne pourrait nuire, quand même il le voudrait, dit le procès-verbal; Izabel, curé de Breux; Gauzargues, de Boissy-le-Cuté; et Jouffre, retiré à Mézières, hameau de la paroisse de Mondeville, où il se livrait en paix à l'agriculture. Celui-ci était d'une indifférence religieuse à peu près totale, mais son titre d'ancien conseiller au Grand conseil du roi, le rendait plus que suspect. Trois envoyés du district allèrent aussi mettre la main sur Gourdet, curé de Pussay. Ce dernier, prévenu sans doute du sort qui lui était réservé, s'était enfui à neuf heures, le matin du jour où on vint pour l'arrêter.

Ces opérations étaient accompagnées d'inventaires, de poses de scellés; les logements étaient inspectés, les meubles fouillés, l'argent prestement enlevé. Chez Hézard, on trouva la somme rondelette de plus de 1100 livres. Couturier lui-même prit l'or et l'argent et y substitua des assignats.

Chacun devine les souffrances des malheureux prêtres, la plupart déjà âgés et infirmes, arrachés

tout-à-coup à leurs habitudes, à leurs modestes demeures, transportés dans des geôles froides, humides et infectes, où ils passèrent le rigoureux hiver de 1793 à 1794. Jamais on ne flétrira assez la conduite des bourreaux, auteurs de ces odieuses et cruelles barbaries.

Et pourtant la situation des emprisonnés était encore préférable, en quelque sorte, à celle de ceux qui demeuraient en liberté. Les mois de brumaire et de frimaire sont la grande époque du mariage des prêtres ! C'est avec une réelle tristesse que, pour demeurer sincère et aussi complet que possible, il nous faut écrire cette page douloureuse et honteuse pour le sacerdoce, même s'il s'agit du sacerdoce schismatique et séparé.

L'indisposition de Couturier à La Ferté-Alais n'avait pas été de longue durée. Dès le 25 octobre, on le trouve à Méréville, où il y procède au mariage du curé avec une de ses paroissiennes.

Delanoue, le curé dont il s'agit, écrira, en 1803, qu'il s'est marié par peur ; il mêle à son récit une histoire de volontaires partant pour la Vendée, lesquels, en traversant Méréville, l'auraient violenté et contraint à se marier. Cette légende fut portée jusqu'à la chancellerie du cardinal Caprara, et a trouvé un écho même dans la région de Méréville. On va voir ce qu'il en faut penser, car voici l'acte officiel qui relate cette cérémonie prise pour type de toutes les autres¹.

1. Arch. dép. de Seine-et-Oise, L, 11^m 24.

Aujourd'hui 4^e jour de la 1^{re} décade du second mois de l'an 11 de la République française une et indivisible (25 octobre 1793).

Moi Jean-Pierre Couturier, député à la Convention nationale, membre de la commission des Dix, m'étant arrêté à Méréville, district d'Étampes, départ. de Seine-et-Oise, à l'effet d'y régénérer révolutionnairement les autorités constituées, au milieu des fêtes données par cette commune patriote à la représentation nationale et à la liberté, m'a été présenté le citoyen Jean-Pierre Delanoue, curé et officier public dudit lieu, lequel m'a dit qu'il y avait accord de mariage entre lui et Marie-Véronique Gouny, fille mineure, née en ce pays, qu'incessamment ils devaient préparer et serrer le doux nœud du mariage, qu'ils désiraient profiter de ma présence pour célébrer aux yeux du peuple cet acte de citoyen, et effacer, par la publicité et par l'influence de la représentation nationale, le préjugé ridicule qui avait privé jusqu'à nos jours les ministres du culte catholique de l'exercice plein et entier du plus doux de leur devoir, me priant en conséquence (attendu qu'il est lui-même officier public de la commune, et que faute d'avoir prévu mon arrivée, il n'a pas encore reçu la publication de mariage) de vouloir faire à son égard les fonctions d'officier public, et le dispenser de la formalité de la publication.

J'ai, pour satisfaire à leur demande réciproque et à l'esprit de la loi, fait publier à l'heure de midi, au son de la caisse, par tous les lieux et carrefours accoutumés de cette commune, la promesse du présent mariage, avec avertissement aux citoyens qu'il allait être fait par moi, sous une heure, et que ceux qui auraient des oppositions à faire eussent à se présenter devant moi dans cet espace, après lesquelles formalités j'ai procédé au dit mariage, au pied de l'arbre de la liberté, en présence du peuple et témoins requis par la loi.

Suit l'acte qui apprend que Jean-Pierre Delanoue est né à Paris le 27 mars 1758, rue Saint-Eustache ; et que Marie-Véronique Gouny, fille du chirurgien de

Méréville, y est née le 4 août 1776. Les signataires sont Delanoue, Gouny, Baron-Delisle, Couturier, Charpentier, Gouny et Chanay, père et mère de l'épouse, Gillet, juge de paix d'Étampes, et tous les officiers municipaux de Méréville, avec Yvoy le maire.

Une mégère, nommée Serreau, enthousiasmée par la beauté de la cérémonie, débita à Couturier le compliment suivant :

Eh bien, Couturier, es-tu content ? Que dis-tu de l'air qu'on respire chez un peuple libre ? Où sont ces malveillants ? Où sont ces lâches esclaves, qui osent souiller le sol sacré de la liberté ? Nous ne les connaissons ici que de nom, depuis l'époque mille fois heureuse où le voile de l'imposture du fanatisme a été déchiré ; ils ont fui à l'aspect de notre civisme.

Tu vois, brave montagnard, les épouses et les mères des citoyens dévoués au salut de la patrie, regarde cet arbre consacré à la liberté, ses racines profondes, la verdure de ses rameaux (on était à la Toussaint) sont l'image des caractères qui gravent dans nos cœurs cet amour pur et inaltérable du salut public.

Dis à la Convention que tu as trouvé des communes entières, imbues des vrais principes. Dis à la Convention que la Liberté a des autels dignes d'elle ; dis-lui que nous lui élevons des enfants qui seront dignes de sa tendresse et de son amour. Vive la République !

Il est plus que probable que la citoyenne Serreau, femme d'un officier municipal, n'avait pas trouvé cela toute seule. Mais que dire après cela de l'affirmation de M. Delanoue en 1803 : « J'étais à ma » paroisse depuis quinze ans (non cinq ans, il y » était arrivé en 1787) quand une troupe de volontaires se rendant en Vendée vint à la traverser ; ils

» me forcèrent, sous peine de mort, à me marier, et
» la chose fut conclue séance tenante » ?

Il est bien démontré maintenant qu'il ne fallut pas beaucoup forcer M. Delanoue, non plus que sa compagne, pour les marier.

Le cas du curé de Méréville n'est pas unique dans le district d'Étampes. Pierre Hureau, curé de Saint-Cyr-là-Rivière, raconte de son côté une autre histoire où l'ordure se mêle à l'impiété. Lui aussi, qui avait refusé le poste de vicaire épiscopal à Nantes, se maria pour échapper à la mort. Ce fut un mariage blanc, dit-il, consenti par sa domestique, signé par des témoins complaisants cachés au public, et rompu par divorce d'un commun accord, aussitôt que cela fut possible, en 1797. Puis il ajoute : « Couturier faisait venir à Étampes les jeunes ecclésiastiques et ceux encore mariables, et les mariait sur la place publique, devant l'arbre de la liberté, où il faisait monter un homme dans l'arbre, et pour fin de la cérémonie, le perché leur lâchait sur la tête... (ce que l'on devine) en criant : Voilà l'eau bénite ». Les archives du district n'ont rien qui appuie ce récit ; et le doute sur sa véracité est permis, d'autant plus que Hureau n'a pas été témoin de ces faits ; on les lui a racontés.

Mais ce qui est indéniable, c'est que Couturier, installé dans le château de Segrez, qui appartenait à la Nation, dit-il, faisait venir près de lui de malheureux prêtres, afin de les déshonorer en les mariant. La preuve en est tirée des documents les plus authentiques. Lisez plutôt :

Aujourd'hui, 6^e jour de la 2^e décade du 2^e mois de l'an II (6 nov. 1793);

Devant moi, Jean-Pierre Couturier..... étant à Segrez, district d'Étampes, sont comparus les citoyens Claude-Joseph Lartillot, prêtre, curé d'Ormoy-la-Rivière, et Marie-Louise Martin, qui nous ont déclaré qu'ayant été unis en mariage par l'officier public de la commune d'Ormoy, le 28 octobre dernier, vieux stile, ils demandent à ratifier devant moi révolutionnairement leur susdit mariage, et prendre part à la fête générale, qui a lieu aujourd'hui à l'occasion des mariages révolutionnaires d'un grand nombre de prêtres et curés de ce district; à quoi déférant, j'ai reçu révolutionnairement le renouvellement du mariage desdits Lartillot et Martin, au milieu des applaudissements et des cris réitérés de Vive la République, Vive la Montagne, où siège Couturier; Mort au tiran; la liberté ou la Mort; et l'assemblée en grand nombre a témoigné le désir que la Convention nationale reste à son poste jusqu'à ce que la terre ait été purgée des tirans qui veulent anéantir la République.

C'est signé Choucoff, curé marié de La Briche; Boullemier, prêtre marié; Legris, curé marié de Roinvilliers; Ruffier, curé marié d'Auvers; Lartillot, curé marié d'Ormoy.

Lartillot osa écrire, en 1803, qu'il s'est marié par crainte de Couturier! Mais d'ailleurs ce Lartillot compte encore à son actif bien d'autres infamies que nous lui rappellerons.

Le même jour, 6 novembre, furent mariés François-Le Simple, desservant de Saint-Gilles; Pierre-François Lavau, curé de Chauffour; Le Chartier, curé de Puiselet-le-Marais; Pierre-Nicolas Huet, curé de Saint-Sulpice, devenu « Favières défanatise », et d'autres encore dont les noms ne se sont pas retrouvés.

La cérémonie se termina, comme à Méréville, par un compliment à Couturier, proféré cette fois par le maire.

« Les citoyens de la commune de Favières défanatisé, après avoir brisé le veau d'or du fanatisme en te voyant descendre de la montagne, muni des tables de la loi, la vérité de la doctrine républicaine a passé dans nos cœurs, déjà préparés par les vrais apôtres de la liberté et de l'égalité... »

Prenez garde, citoyen maire, vous avez brisé le veau d'or du fanatisme, mais votre éloquence est chargée de souvenirs bibliques, qu'il est dangereux de réciter en présence d'un conventionnel en mission.

Ces saturnales impies et sacrilèges se continuèrent ailleurs : Laurent Potier, curé de La Ferté-Alais, fut marié dans ce même temps ; Le Tellier, curé de Lardy ; Baucher, curé de Torfou ; Colin, curé de Bouville ; Salmon, curé de Champigny ; Baron, curé de Breuillet ; Buisson, curé de Monnerville, se prêtèrent à ces mascarades. Le 16 brumaire, Charpentier accorde un délai de huit jours à Benoît Cochet, curé de Chamarande, pour se marier. On ne sait si celui-ci obéit à l'injonction, mais c'est probable. Le même Charpentier recommande à la sollicitude de Couturier le curé de Bois-Herpin, nommé Boileau, « marié à une aimable femme et père de trois enfants, honorable famille, très intéressante, » dit-il.

Tabary, ancien cordelier, vicaire de Saint-Martin, se maria un peu plus tard, en pluviôse. Il demande une place de commis ou d'instituteur, et il écrit une lettre odieuse et inepte à ce sujet.

Combien de malheureux prêtres se marièrent, entraînés ou forcés par les circonstances ! Les archives départementales ne possèdent que dix ou douze actes authentiques, mais les mariages de prêtres furent beaucoup plus nombreux, et on ne se trompera guère en les portant à 20 ou 25, chiffre énorme pour un district où le clergé se trouve plus que décimé.

Les scandales se multipliaient tous les jours. Le 17 novembre, Marie-Jeanne Blot, que Le Simple s'était donné pour compagne, se présenta sans honte au district, une note à la main, réclamant les honoraires des fondations que son mari avait acquittées comme vicaire de Notre-Dame et comme desservant de Saint-Gilles !

Couturier sortait de temps en temps de son repaire de Segrez, allait terroriser les paroisses voisines, détruisait celle de Saint-Yon et en donnait les lambeaux à Favières, à Boissy-sous-la-Montagne et à Breux.

Baron-Delisle parcourait, dans le district, les paroisses de l'ouest et du midi, en y faisant pire chose que ses deux émules Charpentier et Couturier.

Après ce qui vient d'être dit, était-il possible de descendre encore d'un degré dans l'infamie ? Oui, et ce degré fut atteint par le dépôt des lettres de prêtrise ordonné par Couturier en brumaire.

Il n'est pas douteux que, parmi les prêtres qui déposèrent leurs titres sacerdotaux, plusieurs n'y virent qu'un acte de soumission à la force destiné à les sauver de la persécution et de la mort dont on les menaçait. Le geste n'était pas très vaillant, mais,

dans leur pensée, il n'allait pas au-delà d'un abandon temporaire de leurs fonctions, quitte à les reprendre à la fin de la tempête.

On ne saurait nier cependant qu'un nombre notable de ces prêtres firent, dans la circonstance, un véritable acte d'apostasie, aggravé de l'engagement solennel et écrit de ne plus jamais faire aucune fonction sacerdotale, ou même aucune œuvre catholique.

Qu'il est lamentable, le défilé de tous ces ecclésiastiques, portant leurs titres à la main, les livrant aux commissaires du Directoire, ou les brûlant eux-mêmes dans des réunions en délire.

Comptons-les, si nous pouvons. Ils y sont presque tous.

C'est Hutteau, curé de Saint-Médard de Maisse, qui joint à sa renonciation sacerdotale son acte de baptême; Hureau, curé de Saint-Cyr-la-Rivière, un parisien du faubourg Montmartre, né en 1752; Pierre-Nicolas Allevin, curé de Guigneville; Dufay, curé de Chalou-Moulineux, courbé sous le poids de ses 64 ans, et qui s'était pourtant efforcé de fuir cette honte; Georges Baudichon, curé de Vaires, qui, après cette lâcheté, s'éloigne triste et découragé, et s'en va chercher un refuge à Bellegarde, dans le Loiret; Ernest Le Roy, curé de Videlles; François de Lespiñay, curé de Champmotteux, où pendant trente ans il a fourni une carrière honorable; Tiercelin, curé de Boissy-la-Rivière; Folie, curé d'Estouches; Belle-mère, curé d'Arrancourt; Delanoue, curé de Ville-neuve-sur-Auvers; Colin, curé marié de Bouville; Dumazy, curé de Bouray, qui ne peut livrer ses

lettres parce qu'elles sont restées à Sens; Filleau, curé de Baulne; Edme Gousset, curé de Courances; Le Hardy, curé de Dannemois, qui annonce son départ, mais demeure aux confins de sa paroisse; Claude Ruelle, curé de Milly, qui déshonore par là ses cheveux blancs; Le Fort, curé de Moulineux; Péteil, curé de Sainte-Escobille; Le Chartier, curé marié de Puiset-le-Marais; Veron, curé de Mérobert; Dubois, curé de D'Huisson; Lavau, curé marié de Chauffour; Duval, curé de Brouy; Auger, curé de Valpuseaux; De Besse, curé de Notre-Dame de Maisse; Boullay, curé de Nangeville; Valentin Durand, curé de Cerny; De Liancourt, curé de Morigny; Boudon, curé de Brières-les-Scellés; Devaux, curé de Fontaine-la-Rivière; Travers, curé de Guillerval; Perchereau, curé de Chalo-Saint-Mars; Buisson, curé de Monnerville; Regnard, curé de Gironville; Legris, curé marié de Roinvilliers; Berton, curé de Soisy-sur-École; Ledoux, curé d'Étréchy; Huet, curé de Saint-Sulpice; Delaville, curé de Saclas; Rivet, curé de Boigneville; Regnault, vicaire de Boissy-sous-Saint-Yon; Combe Vingtin, vicaire de Milly. Tous ceux là, on peut le croire, ont conscience de leur faiblesse, et entendent encore le cri de leur conscience offensée.

Un autre groupe, beaucoup plus lamentable, ricane et blasphème. Ce sont Lartillot, curé d'Ormoy, qu'il suffit de nommer; son émule Salmon, curé de Champigny; Choner, curé de La Briche; Ruffier, curé de Notre-Dame d'Auvers; Baucher, curé de Torfou; Prieur, curé d'Abbéville; Constant Cochet, curé de Chamarande; Laurent Potier, curé de La

Ferté-Alais; l'odieux Meunier, curé de La Forêt-Bel-Air, qui brûle lui-même ses lettres au pied de l'arbre de la liberté; Baron, curé de Breuillet; Boileau, curé de Bois-Herpin, qui part presque immédiatement après pour la Moselle; Joly, curé de Boutigny, originaire du diocèse de Beauvais, âgé de 64 ans : « faisant métier de prêtre depuis 1760, » convaincu des erreurs par moi longtemps professées, je déclare, en présence de la commune de » Boutigny, y renoncer à jamais, déclare également » renoncer, abdiquer et reconnaître comme fausseté, » illusion et imposture, tous prétendus caractères » et fonctions de prêtrise » ; Tabary, vicaire de Saint-Martin d'Étampes; Le Simple, desservant de Sain-Gilles. — Ils se déprêtrisent, disent-ils dans leur barbare langage.

Enfin, il faut achever cette lamentable et trop longue nomenclature par deux noms plus odieux que tous les autres. Il s'agit de René Suleau, curé d'Oncy, et de Jean-Marie Pasquet, curé de Moigny, son voisin. Tous deux, dans une séance de la société populaire tenue à Milly le 20 brumaire an II, « déclarent que, jaloux et empressés de renoncer à » tous les titres distinctifs qu'ils tenoient de l'ancien » régime et qui ne doivent plus subsister sous le » régime de l'égalité, pressés de briser pour toujours » les restes des chaînes dont les préjugés et le despo- » tisme les tenaient encore garottés, et qui doivent » être anéantis sous l'empire de la raison et de la » liberté, demandent une séance extraordinaire, afin » d'y venir brûler leur lettres de prêtrise et des diffé- » rents grades obtenus par eux dans les universités. »

La Société, dont Suleau était le président, arrête que la séance aura lieu le lendemain à midi. A son ouverture, les deux prêtres déposent leurs lettres sur le bureau. « Elles sont livrées aux flammes » purifiantes, en présence d'un grand nombre de » spectateurs qui font retentir la salle de leurs » applaudissements, et des cris répétés de : Vive la » Montagne ! » Il fut statué qu'il serait fait *mention honorable* de cette séance au procès-verbal, et que la Convention serait informée de cet acte de républicanisme.

Ainsi de tous les points du district arrive le même écho de scandale, de peur, d'abandon, de lâcheté. De même que dans l'océan, sous le souffle de la tempête, le vent va prendre les flots dans la haute mer, et jusque dans les anses les plus reculées de la côte, les rassemble, les agite, les tourmente, les pousse les uns contre les autres, les soulève, les laisse retomber, les brise en les jetant sur les rochers et les récifs, puis les divise en traînées lumineuses et blanchâtres pour les disperser dans l'immensité. Tout de même, l'ouragan révolutionnaire va chercher dans tous les postes des villes et des campagnes les plus silencieuses les malheureux prêtres qu'il apeure, trouble et amène à comparaître devant les sociétés populaires ou les corps administratifs, afin de vaincre leurs hésitations, de briser leurs résistances et de les forcer à livrer leurs titres, à quitter leur paroisse, à abandonner leurs fonctions, à se déshonorer.

La fureur des sectaires était si universelle qu'après les personnes ils s'attaquaient aux objets marqués d'un souvenir ou d'un signe de religion. Le 1^{er} bru-

maire (22 octobre 1793) on détruisit le clocher de plomb de Notre-Dame d'Étampes; on enleva en même temps toutes les cloches des églises, à l'exception d'une par paroisse; on fouilla jusque dans les tombeaux. Les cercueils de plomb de Saint-Pierre, de Saint-Basile, de l'Hôtel-Dieu d'Étampes, de Notre-Dame de Maisse, de Milly, furent vidés de leurs ossements et fondus au profit de la Nation.

Enfin, par un arrêté barbare et tyrannique du 9 frimaire (29 novembre), Couturier ferma au culte toutes les églises du district. Il croyait bien, par cette mesure, avoir enfermé pour jamais dans le sépulcre l'Église et ses ministres. L'insensé!

Abbé J.-M. ALLIOT.

(La fin prochainement.)

